



## Inscription au fichier adn

Par **stb\_old**, le **28/09/2007** à **19:53**

bonjour..

en 2004, un ami de ma fille a été condamné à une amende pour possession de 5 g. de hasch qu'il a immédiatement payée. Depuis plus aucun problème. Mais il vient de recevoir une convocation pour demain 14 h. afin qu'on lui fasse un prélèvement adn. Il est complètement affolé car il ne comprend pas pourquoi. Est-il possible qu'on lui fasse ce prélèvement 3 ans plus tard?

merci de votre réponse